Image not found or type unknown

Liquidation, Récupération bail

Par **Julienb06nice**, le **17/06/2018** à **14:38**

Bonjour,
Je suis propriétaire d'un restaurant. Celui ci est loué a une sociétant exploitant ce dernier avec un bail 3-6-9.
Cette société est partie en liquidation judiciaire et un appel d'offre a été ouvert pour rachat du restaurant. Désirant récupérer celui ci pour en faire une habitation, nous avons contacté le liquidateur qui nous a proposé un accord : payer 25 000 euros, renoncer aux dettes de loyer, et lui laisser la license IV.
Puisque qu'aucune autre offre n'a été faite la nottre est passée.
Aujourd'hui, 3 mois après et après que cela soit déposé au TIG, nous n'avons plus de nouvelles, le liquidateur « fait le mort » nous n'avons signé AUCUN document, pendant ce temps le local est a l'abbandon.
Que dois-je faire ? Cette opération parrait « étrange » pour un liquidateur. Est -il dans son droit ?
Il nous a également fait part aprés coup qu'il allait procédé a une vente aux enchere du matériel mais sans date... est ce qu'il y a des délais à respecter ? Et n'ayant signé aucun papier puis-je me rétracter ? Auquel cas récupérer mes clés ? Merci de votre aide

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés